



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 septembre 2024

CARMILA ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE OFFRE DE RACHAT SUR SES OBLIGATIONS EXISTANTES VENANT À ÉCHÉANCE EN MAI 2027, MARS 2028, OCTOBRE 2028 ET AVRIL 2029, ET ANNONCE SON INTENTION D'ÉMETTRE DE NOUVELLES OBLIGATIONS

Carmila annonce aujourd'hui le lancement d'une offre de rachat sur les souches d'obligations existantes suivantes :

- Obligations d'un montant de 300 000 000 d'euros au taux de 1,625 % arrivant à échéance le 30 mai 2027 (ISIN FR0014000T33);
- Obligations d'un montant de 350 000 000 d'euros au taux de 2,125 % arrivant à échéance le 7 mars 2028 (ISIN FR0013321536);
- Obligations d'un montant de 500 000 000 d'euros au taux de 5,500 % arrivant à échéance le 9 octobre 2028 (ISIN FR001400L1E0);
- Obligations d'un montant de 325 000 000 d'euros au taux de 1,625 % arrivant à échéance le 1^{er} avril 2029 (ISIN FR0014002QG3).

Parallèlement, la Société annonce son intention d'émettre des obligations à taux fixe libellées en euros (les "**Nouvelles Obligations**"), sous réserve des conditions de marché.

L'offre de rachat est soumise aux termes et conditions énoncés dans le Mémoire d'Offre de Rachat (*Tender Offer Memorandum*) daté du 16 septembre 2024. L'offre est notamment soumise à un montant maximum d'acceptation de 150 000 000 d'euros que la Société peut augmenter ou diminuer à sa seule et entière discrétion, ainsi qu'à l'émission des Nouvelles Obligations.

Ces opérations permettront à la Société de gérer de manière proactive et d'étendre davantage le profil d'échéance de sa dette et d'optimiser la structure de son bilan.

L'offre de rachat débutera le 16 septembre 2024 et se terminera le 23 septembre 2024 à 16h00 (heure de Paris). Les résultats de l'offre devraient être annoncés le 24 septembre 2024.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSES

Pierre-Yves Thirion – CFO

pierre.yves.thirion@carmila.com

+33 6 47 21 60 49

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice communication et RSE

elodie.arcayna@carmila.com

+33 7 86 54 40 10



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CALENDRIER FINANCIER

17 octobre 2024 (après clôture des marchés): Information financière du troisième trimestre 2024

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2022, son portefeuille était constitué de 208 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,2 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Financement », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/financement/>